



Rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 5 février 2019		Chapitre : Article :

RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NEUFS ET RÉHABILITATIONS

Le Conseil d'administration a adopté le principe d'autorisations de programmes et crédits de paiement pour les réhabilitations et travaux neufs suivants :

- Création du nouveau centre de traitement de l'alerte (AP N° 5)
- Agrandissement du centre de secours de RIBEMONT (AP N° 11)
- Création du centre de secours de LA-FERTE-MILON (AP N° 12)
- Création du centre de première intervention de WATIGNY (AP N° 13)
- Création du centre de première intervention de SAINT-EUGENE (AP N° 15)
- Création du centre de première intervention d'origny-EN-THIERACHE (AP N° 16)
- Création du centre de secours de VIELS-MAISONS (AP N° 17)
- Création du centre de secours de MONTCORNET (AP N° 18)
- Création du centre de secours de LAON (AP N° 20)
- Création de l'atelier départemental (AP N°23)
- Désamiantage de la remise de SAINT-QUENTIN (AP N°24)
- Création du centre de secours de FLAVY-LE-MARTEL (AP N°25)
- Création du centre de secours de la CHAMPAGNE PICARDE (AP N°26)

Le tableau joint en annexe du projet de délibération retrace pour chaque autorisation de programme, les crédits de paiement des exercices précédents et la ventilation des crédits restants sur les exercices à venir.

Les crédits de paiement non utilisés en 2018 sont reportés sur l'exercice 2019.

L'opération CTA-CODIS est terminée et l'AP n°5 peut donc être clôturée.

Quatre opérations sont terminées mais nécessitent le maintien de crédits de paiement sur 2019, pour permettre de régler les révisions de prix aux entreprises après le parfait achèvement et la maîtrise d'œuvre (Ribemont, La Ferté-Milon, Origny-en-Thiérache et Viels-Maison).

Pour Moncornet, le choix du maître d'œuvre a été effectué et les marchés de travaux attribués. Les travaux débiteront en 2019.

Pour deux opérations, les travaux sont suspendus dans l'attente de la vérification de leurs capacités opérationnelles (Watigny) ou de la révision de leur financement (Saint-Eugène).

Pour ce qui concerne le désamiantage de la remise de Saint-Quentin, le redimensionnement de l'opération est pris en compte et l'AP est portée à 7 482 000 €.

Pour ce qui concerne l'opération de Laon, les rencontres avec la mairie de Laon ont permis de définir l'implantation du centre. Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre devrait être effectif en 2019.

Pour ce qui concerne l'atelier départemental, les possibilités d'intégration sur le site du parc Foch (contraintes d'urbanisme) sont à l'étude et l'AP est suspendue dans l'attente du dimensionnement du projet et de son implantation.

Les deux opérations de construction des centres de Flavy-Le-Martel et de la Champagne Picarde ont tardé à démarrer en 2018. Elles sont décalées pour un choix des maitres d'œuvre en 2019.

Enfin, je vous propose de créer une nouvelle AP (AP N°28) pour prendre en compte l'opération de création du centre de secours de Villers-Cotterêts à inscrire au plan pluriannuel d'investissement pour un montant total de 1 700 000 €.

Les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2019 du SDIS.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les révisions des autorisations de programmes travaux neufs et réhabilitations conformément au tableau en annexe et d'inscrire les crédits de paiement correspondants au budget 2019 ;
- de créer l'AP numéro 28, centre de secours de Villers-Cotterêts, d'un montant de 1 700 000 € répartis sur 3 ans et dont la ventilation des crédits de paiement figure dans le tableau en annexe ;
- de clôturer l'AP numéro 5, CTA-CODIS.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 5 février 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 88
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 5 février 2019 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

13 FEV. 2019

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint

~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental~~

M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers

~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~

~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. François RAMPENBERG, Jean-Luc LANOUILH, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

**RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NEUFS ET
RÉHABILITATIONS**

Vu le rapport n°2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les révisions des autorisations de programmes travaux neufs et réhabilitations conformément au tableau en annexe et d'inscrire les crédits de paiement correspondants au budget 2019 ;
- de créer l'AP numéro 28, centre de secours de Villers-Cotterêts, d'un montant de 1 700 000 € répartis sur 3 ans et dont la ventilation des crédits de paiement figure dans le tableau en annexe ;
- de clôturer l'AP numéro 5, CTA CODIS.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

**NOUVELLE REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
SUR LE BP 2019**

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total																																									
CREATION DU NOUVEAU CTA CODIS AP N° 5	ANCIEN	1 252 662,52 €	2 052 866,33 €	3 40 544,99 €	2 28 486,67 €	164 872,06 €	105 284,60 €	18 144,92 €	362 862,80 €				4 527 724,89 €																																									
	NOUVEAU	1 252 662,52 €	2 052 866,33 €	340 544,99 €	228 486,67 €	164 872,06 €	105 284,60 €	181 444,92 €	345 245,60 €				4 673 407,69 €																																									
	REPORTS																																																					
CENTRE DE SECOURS DE RIBEMONT AP N° 11	ANCIEN	19 962,34 €	19 962,34 €	1 508,14 €	8 763,54 €	393 935,28 €	173 958,29 €	5 316,35 €	16 556,06 €				620 000,00 €																																									
	NOUVEAU	19 962,34 €	19 962,34 €	1 508,14 €	8 763,54 €	393 935,28 €	173 958,29 €	5 316,35 €	4 562,99 €				620 000,00 €																																									
	REPORTS								11 993,07 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON AP N° 12	ANCIEN	42 140,64 €	42 140,64 €	2 697,43 €	169 227,03 €	860 406,94 €	428 178,12 €	44 073,85 €	51 400,99 €				1 596 125,00 €																																									
	NOUVEAU	42 140,64 €	42 140,64 €	2 697,43 €	169 227,03 €	860 406,94 €	428 178,12 €	44 073,85 €	16 952,45 €				1 563 797,10 €																																									
	REPORTS								2 120,64 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE WATIGNY AP N° 13	ANCIEN	1 405,30 €			3 965,77 €		2 285,39 €	0,00 €	42 343,54 €				300 000,00 €																																									
	NOUVEAU	1 405,30 €			3 965,77 €		2 285,39 €	0,00 €	4 264,66 €	250 000,00 €			300 000,00 €																																									
	REPORTS								38 078,88 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE SAINT EUGENE AP N° 15	ANCIEN			1 172,08 €	5 328,50 €	3 733,13 €	0,00 €	0,00 €	231 066,29 €				241 300,00 €																																									
	NOUVEAU			1 172,08 €	5 328,50 €	3 733,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				241 300,00 €																																									
	REPORTS								231 066,29 €																																													
CENTRE DE SECOURS D'ORIGNY EN THIERACHE AP N° 16	ANCIEN				3 965,77 €		8 302,16 €	2 213,99 €	510 518,08 €				525 000,00 €																																									
	NOUVEAU				3 965,77 €		8 302,16 €	2 213,99 €	440 538,15 €				525 000,00 €																																									
	REPORTS								69 979,93 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE VIELS MAISONS AP N° 17	ANCIEN					44 979,44 €	25 585,06 €	373 982,56 €	702 452,94 €				1 147 000,00 €																																									
	NOUVEAU					44 979,44 €	25 585,06 €	373 982,56 €	676 408,99 €				1 147 000,00 €																																									
	REPORTS								26 043,95 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE MONCORNET AP N° 18	ANCIEN				9 760,26 €	9 000,00 €	7 188,64 €	9 544,80 €	614 506,30 €				1 152 600,00 €																																									
	NOUVEAU				9 760,26 €	9 000,00 €	7 188,64 €	9 544,80 €	38 545,34 €	502 600,00 €			1 152 600,00 €																																									
	REPORTS								700 000,00 €	510 000,00 €			1 350 000,00 €																																									
CENTRE DE SECOURS DE LAON AP N° 20	ANCIEN								100 000,00 €	4 300 000,00 €	445 000,00 €		5 355 000,00 €																																									
	NOUVEAU								510 000,00 €	4 300 000,00 €	445 000,00 €		5 355 000,00 €																																									
	REPORTS								100 000,00 €																																													
ATELIER DEPARTEMENTAL AP n° 23	ANCIEN								500 000,00 €				1 500 000,00 €																																									
	NOUVEAU								0,00 €	450 000,00 €	1 000 000,00 €		1 500 000,00 €																																									
	REPORTS								50 000,00 €																																													
REMISE DE SAINT QUENTIN AP n° 24	ANCIEN								500 000,00 €				500 000,00 €																																									
	NOUVEAU								36 073,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €		3 700 000,00 €																																									
	REPORTS								463 927,00 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE FLAVY LE MARTEL AP n° 25	ANCIEN								673 200,00 €	418 800,00 €			1 122 000,00 €																																									
	NOUVEAU								673 200,00 €	418 800,00 €	418 800,00 €		1 222 000,00 €																																									
	REPORTS								30 000,00 €																																													
CENTRE DE SECOURS CHAMPAGNE PICARDE AP n° 26	ANCIEN								673 200,00 €	418 800,00 €			1 122 000,00 €																																									
	NOUVEAU								673 200,00 €	418 800,00 €	218 800,00 €		1 222 000,00 €																																									
	REPORTS								30 000,00 €																																													
CENTRE DE SECOURS DE VILLERS-COTTERETS AP n° 28	ANCIEN								30 000,00 €	820 000,00 €			0,00 €																																									
	NOUVEAU								30 000,00 €	820 000,00 €	850 000,00 €		1 700 000,00 €																																									
	REPORTS																																																					
<table border="0"> <tr> <td>cp nouveaux</td> <td>2 230 000,00 €</td> <td>4 426 400,00 €</td> <td>7 637 600,00 €</td> <td>445 000,00 €</td> <td>445 000,00 €</td> <td>4 426 400,00 €</td> <td>7 637 600,00 €</td> <td>14 739 000,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14 739 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>reports</td> <td>1 629 170,72 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>1 629 170,72 €</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>3 859 170,72 €</td> <td>4 426 400,00 €</td> <td>7 637 600,00 €</td> <td>445 000,00 €</td> <td>445 000,00 €</td> <td>4 426 400,00 €</td> <td>7 637 600,00 €</td> <td>14 739 000,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>16 368 170,72 €</td> </tr> </table>													cp nouveaux	2 230 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	14 739 000,00 €					14 739 000,00 €	reports	1 629 170,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 629 170,72 €	total	3 859 170,72 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	14 739 000,00 €					16 368 170,72 €
cp nouveaux	2 230 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	14 739 000,00 €					14 739 000,00 €																																									
reports	1 629 170,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 629 170,72 €																																									
total	3 859 170,72 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	4 426 400,00 €	7 637 600,00 €	14 739 000,00 €					16 368 170,72 €																																									